

Rétroactions et propositions aux règlements de la loi 98



Au : Ministère de l'Éducation

Envoi par courriel

C.C. : Présidence des conseils de l'AFOCSC — Directions de l'Éducation

Date : Le 11 juillet 2023

Référence : Numéro de projet : 23 — EDU007

Objet : *La Loi sur l'éducation, modifiée par la Loi de 2023 sur l'amélioration des écoles et du rendement des élèves* — modification réglementaire corrélative : **certificat transitoire**

Introduction :

La Loi de 2023 sur l'amélioration des écoles et du rendement des élèves a reçu la sanction royale le 8 juin 2023. Elle modifie la *Loi sur l'éducation* et les règlements d'application régissant le secteur de l'éducation. L'un des éléments clés de la *Loi de 2023 sur l'amélioration des écoles et du rendement des élèves* consiste à moderniser la formation à l'enseignement pour répondre aux besoins des élèves en contrant la pénurie actuelle d'enseignantes et enseignants qualifiés, notamment au moyen de processus de certification moderne.

Afin de continuer à répondre aux besoins des élèves, le Ministère prévoit de modifier le *Règlement de l'Ontario 298 (Fonctionnement des écoles)*, afin de permettre aux candidates et candidats admissibles à l'enseignement d'être munis d'un certificat transitoire pendant qu'ils et elles terminent leur formation à l'enseignement. Ce certificat offrirait aux étudiantes et étudiants en enseignement plus de possibilités de faire la transition vers l'emploi et viendrait soutenir les conseils scolaires en leur offrant un accès accru à des enseignantes et des enseignants certifiés à l'appui de l'apprentissage en classe.

Le nouveau certificat sera conçu compte tenu des leçons tirées du modèle actuel et sera assorti de critères auxquels il faudra satisfaire afin d'assurer que tous les candidates et candidats à l'enseignement aient acquis les éléments fondamentaux de la formation à l'enseignement pour favoriser leur réussite et celle de leurs élèves.

L'AFOCSC remercie le ministère de l'Éducation de la possibilité de présenter sa réflexion en lien avec la *Loi de 2023 sur l'amélioration des écoles et du rendement des élèves* — modification réglementaire corrélative : certificat transitoire. L'AFOCSC, à titre de partenaire engagé en éducation, exprime un vif intérêt et désir à trouver des pistes de solution pour contrer la pénurie d'enseignantes et enseignants qualifiés dont les

conseils scolaires catholiques de langue française vivent présentement. L'AFOCSC a fait partie d'un groupe de travail francophone pour étudier la problématique et a participé à l'élaboration du « *Rapport sur la pénurie des enseignantes et des enseignants dans le système d'éducation en langue française de l'Ontario* », janvier 2021. Ce rapport contient 37 recommandations qui constituent des pistes de solutions visant à réduire et éventuellement éliminer la pénurie.

Réflexions :

L'AFOCSC appuie l'initiative ministérielle de munir les candidates et candidats admissibles à l'enseignement d'un certificat transitoire pendant qu'ils et elles terminent leur formation initiale à l'enseignement. D'ailleurs, plusieurs conseils scolaires membres de l'AFOCSC ont déjà fait l'expérience d'accueillir des candidates et candidats d'un programme alternatif de formation initiale.

Ce certificat transitoire viendrait soutenir les conseils scolaires en leur offrant un accès accru à des enseignantes et des enseignants certifiés à l'appui de l'apprentissage en classe tout en facilitant la transition à l'emploi pour les candidates et candidats. Il est important de noter cependant que l'AFOCSC est de l'avis qu'il faudra se pencher conjointement, à titre de partenaire en éducation, à mettre des critères en place pour assurer que les candidates et candidats aient acquis les connaissances et les compétences fondamentales de la formation à l'enseignement afin de favoriser leur réussite et celle de leurs élèves.

Grâce aux expériences vécues de certains de nos conseils scolaires membres, l'AFOCSC pourra partager certaines leçons tirées du modèle actuel pour une entrée fluide dans une école catholique de langue française et certaines pratiques prometteuses dans le cadre de l'établissement de critères auxquels il faudra satisfaire pour assurer la réussite des candidates et candidats. Si les candidates et candidats possédant une certification transitoire ont une mauvaise expérience dans leur placement, il pourrait y avoir un effet néfaste sur la rétention du nouveau personnel. Nous voulons créer des conditions propices à la réussite et une expérience positive pour favoriser la rétention des candidates et candidats. De plus, il est essentiel de ne pas compromettre la qualité de l'enseignement dispensé aux élèves, car cela pourrait avoir une incidence sur le rendement des élèves.

L'AFOCSC saisit cette occasion pour souligner l'importance de modifier l'échéance des certificats et le pouvoir de les délivrer qui expireront le 31 décembre 2023. Les conseils scolaires sont en cours d'année scolaire au 31 décembre et la perte d'un certificat transitoire à cette date pourrait exiger le retrait d'une enseignante ou d'un enseignant de la salle de classe. Cela va à l'encontre de la stabilité de l'enseignement que nous tentons d'offrir à chaque élève et famille.

De plus, en lien avec les critères auxquels il faudra satisfaire pour obtenir le certificat transitoire, il faudra préciser sur quel stage nous misons pour déterminer l'obtention du certificat transitoire. Ciblons-nous la réussite du premier stage ou du deuxième stage ? À notre avis, il faudra que ce soit le premier stage, car si l'on attend la réussite du deuxième stage, cela ne laisse pas suffisamment de temps entre la fin du deuxième stage et la fin de l'année scolaire pour profiter pleinement des titulaires d'une certification temporaire.

L'AFOCSC vient souligner que cette initiative ne suffira pas à elle seule à contrecarrer la pénurie actuelle d'enseignantes et enseignants en langue française. Étant donné les nombreux facteurs qui contribuent à la création de cette pénurie, entre autres, la croissance de la demande pour du personnel enseignant dans le système d'éducation catholique en langue française, la diminution du nombre de diplômées et diplômés dans les facultés d'éducation au cours des années qui offrent le programme en français et les défis liés à la rétention des enseignantes et enseignants dans les conseils scolaires de langue française, il existera encore un déséquilibre significatif entre l'offre et la demande de personnel enseignant certifié malgré cet effort.

L'AFOCSC encourage donc le ministère de l'Éducation de se pencher à nouveau sur les recommandations présentées par le groupe de travail pour investir dans les solutions proposées et soutenir davantage les conseils scolaires lors de cette pénurie. La pénurie du personnel enseignant a une incidence directe sur les priorités provinciales en lien avec le rendement des élèves.

Questions à explorer :

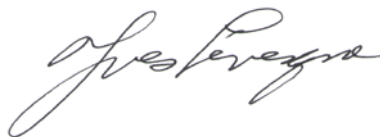
1. Quel sera le processus établi pour déterminer les critères auxquels il faudra satisfaire pour obtenir un certificat transitoire ? Comment les spécificités/particularités des écoles catholiques de langue française seront-elles tenues en ligne de compte ?
2. Quels seront le rôle et les responsabilités des conseils scolaires dans l'accueil des candidates et candidats ayant un certificat transitoire au sein des écoles ?
3. Quels seront le rôle et les responsabilités des facultés d'éducation envers les candidates et candidats détenant un certificat transitoire pour les aider à cheminer vers une certification permanente ?

Nous demeurons à votre disposition pour discuter des propositions de ce document, nous consulter sur les meilleures approches et répondre aux questions qui pourraient en découler.

Sincèrement,



Johanne Lacombe – Présidente
AFOCSC



Yves Lévesque - Directeur général,
AFOCSC

Célébrant son 25e anniversaire, l'Association franco-ontarienne des conseils scolaires catholiques est la voix des huit conseils scolaires catholiques de langue française de l'Ontario et du Consortium Centre Jules-Léger desservant plus de 76 000 élèves franco-ontariennes et franco-ontariens à travers la province. Nos conseils scolaires emploient plus de 11 000 membres du personnel de soutien et d'enseignement qui travaillent assidûment dans près de 300 écoles pour offrir la meilleure Éducation catholique de langue française qui soit.

TO: Ministry of Education By email

C.C.: AFOCSC's School Boards Chairs/Presidents – Directors of Education

Date: July 11, 2023

Reference: Project number: 23-EDU007

Object: The Better Schools and Student Outcomes Act, 2023 - Consequential Regulation
Amendment: **Transitional Certificate**

Introduction:

The School Improvement and Student Achievement Act, 2023 received Royal Assent on June 8, 2023. It amends the Education Act and regulations governing the education sector. A key component of the School Improvement and Student Achievement Act, 2023 is to modernize teacher education to meet the needs of students by addressing the current shortage of qualified teachers, including through a modern certification process.

To continue to meet the needs of students, the ministry plans to amend Ontario Regulation 298 (Operations of Schools) to allow eligible teacher candidates to hold a transitional certificate during that they complete their teacher training. This certificate would provide education students with more opportunities to transition into employment and support school boards by providing increased access to certified teachers to support classroom learning.

The new certificate will be designed based on lessons learned from the current model and will have criteria that must be met to ensure that all teacher candidates have acquired the fundamental elements of teacher education to promote their success and that of their students.

AFOCSC thanks the Ministry of Education for the opportunity to present its thinking in relation to the School Improvement and Student Achievement Act, 2023 — Consequential Regulatory Amendment: Transitional Certificate. The AFOCSC, as a committed partner in education, expresses a keen interest and desire to find solutions to counter the shortage of qualified teachers that French-language Catholic school boards are currently experiencing. The AFOCSC was part of a francophone working group to study the problem and participated in the development of the " Report on the shortage of teachers in the French-language education system of Ontario ", January 2021. This report contains 37 recommendations that constitute possible solutions aimed at reducing and eventually eliminating the shortage.

Reflections:

The AFOCSC supports the ministerial initiative to provide candidates eligible for teaching with a transitional certificate while they complete their initial teacher training. Moreover, several school boards, members of the AFOCSC, have already had the experience of welcoming candidates from an alternative initial training program.

This transitional certificate would support school boards by providing them with increased access to certified teachers to support classroom learning while facilitating the transition to employment for applicants. It is important to note, however, that the AFOCSC is of the opinion that it will be necessary to look jointly, as a partner in education, to put criteria in place to ensure that candidates have acquired the knowledge and skills fundamentals of teacher training in order to promote their success and that of their students.

Through the lived experiences of some of our member school boards, AFOCSC will be able to share some lessons learned from the current model for seamless entry into a French-language Catholic school and some promising practices in establishing criteria satisfy to ensure the success of the candidates. If candidates with transitional certification have a poor placement experience, there could be a detrimental effect on the retention of new staff. We want to create conditions conducive to success and a positive experience to promote candidate retention. In addition, it is essential not to compromise the quality of education provided to students, as this could have an impact on student performance.

The AFOCSC takes this opportunity to stress the importance of changing the expiry of certificates and the authority to issue them which will expire on December 31, 2023. School boards are in the school year on December 31 and the loss of a transitional certificate on that date may require a teacher to be removed from the classroom. This goes against the stability of the education that we try to provide for each student and family.

In addition, in connection with the criteria that must be met to obtain the transitional certificate, it will be necessary to specify on which internship we rely to determine the obtaining of the transitional certificate. Are we targeting the success of the first stage or the second stage? In our opinion, it will have to be the first internship, because if we wait for the success of the second internship, that does not leave enough time between the end of the second internship and the end of the school year to take full advantage of the holders of a temporary certification.

The AFOCSC emphasizes that this initiative alone will not be enough to counter the current shortage of French-language teachers. Given the many factors that contribute to the creation of this shortage, among others, the growth in demand for teaching staff in the French-language Catholic education system, the decrease in the number of graduates in the faculties of education in the years that offer the program in French and the challenges related to the retention of teachers in French-language school boards, there will still be a significant imbalance between supply and demand for certified teachers despite this effort .

AFOCSC therefore encourages the Ministry of Education to revisit the recommendations presented by the task force to invest in the proposed solutions and further support school boards during this shortage. The shortage of teachers has a direct impact on provincial priorities related to student achievement.

Need for further exploration:

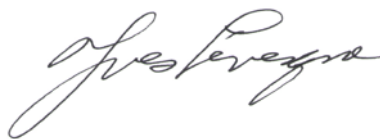
1. What will be the process established to determine the criteria that must be met to obtain a transitional certificate? How will the specificities/particularities of French-language Catholic schools be taken into account?
2. What will be the role and responsibilities of school boards in welcoming candidates with transitional certificates into schools?
3. What will be the role and responsibilities of the faculties of education towards candidates holding a transitional certificate to help them move towards permanent certification?

We remain at your disposition to discuss the proposals in this document, to consult with us on the best approaches and to answer any questions that may arise.

Sincerely,



Johanne Lacombe – Chair
AFOCSC



Yves Lévesque – Executive Director
AFOCSC

Celebrating its 25th anniversary, the Association franco-Ontarienne des conseils scolaires catholiques – AFOCSC, is the voice of Ontario's eight French-language Catholic school boards and for the Consortium Centre Jules-Léger, serving more than 76,000 Franco-Ontarian students, across the province. Our school boards employ more than 11,000 support and teaching staff who work diligently in nearly 300 schools to provide the best Education possible in our unique French-language Catholic school system.